ÉTAT DU VERMONT

COUR SUPÉRIEURE Unité

DIVISION CIVILE Dossier n°

Nom du plaignant		Nom du défendeur
	V.	

MOTION VISANT À POURSUIVRE L'AUDIENCE

1.	Avo	le ignant ocat du plaignant fendeur ocat du défendeur
2.	Je dem	ande la poursuite d'une audience prévue le <u>date de l'audience</u> à <u>heure</u> matin après-midi
3.	J'ai reç	u un avis du tribunal concernant cette audience le date
4.	La raisc	on de cette demande est : (cocher la raison qui s'applique)
		tes d'audience contradictoires : la date et/ou l'heure de cette audience est en conflit avec une autre nparution prévue.
		Date et heure de la comparution en conflit : à
		Nom du tribunal :
		J'ai déposé une demande de prorogation auprès de ce tribunal : Oui Non
		Autre conflit de dates pour moi-même ou mon client : (veuillez préciser)
		Avocats, veuillez noter : Si le conflit est dû à des vacances déjà prévues, veuillez noter si la cour a été informée de vor projets de vacances et, le cas échéant, la date dépôt de l'avis. isponibilité du témoin : un témoin que j'ai l'intention d'appeler à cette audience n'est pas disponible à la date l'audience. Nom du témoin : Lieu de résidence : Lien avec l'affaire (par ex., l'officier qui a procédé à l'arrestation) : Teneur du témoignage :
		Date à laquelle le témoin a été avisé de la date d'audience :
		Date à laquelle vous avez été avisé du conflit des dates :
		Raison de l'indisponibilité :
		En cas de maladie, cette motion doit être accompagnée l'affidavit d'un médecin. Voir V.R.C.P. 40(d)(2).

	Maladie du plaideur ou de l'avocat : (veuillez préciser)
	Veuillez noter que le tribunal peut vous demander de prouver que vous ne pouvez pas assister à l'audience en raison de votre maladie. Il se peut que vous soyez tenu de déposer une lettre d'un médecin ou d'un autre fournisseur de soins de santé.
	Aucun rapport nécessaire à cette audience n'a été rédigé. (veuillez expliquer)
	Autre raison de la demande non mentionnée ci-dessus : (veuillez préciser)
5. Co	ntact avec l'autre ou les autres parties au sujet de cette demande : J'ai contacté l'autre/les autres parties ou leurs avocats et
	ma demande n'est PAS rejetée
	ma demande est rejetée
	Je n'ai pas contacté l'autre ou les autres parties ou leurs avocats au sujet de cette demande. Veuillez indiquer la raison pour laquelle vous n'avez pas contacté l'autre ou les autres parties ou leurs avocats :
Remarq	ue : Si vous n'avez pas tenté de bonne foi de contacter l'autre partie au sujet de votre motion et que vous n'ave
	de motif valable de ne pas le faire, votre motion peut être rejetée.
e	